

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 Juin 2022, 18 heures

Sous la Présidence de Mme FERNANDO, Maire

Etaients présents : Mesdames Monique BONNAFOUX, Annie BOIX, Isabelle FAGARD, Déborah LEGER. Messieurs Serge FIRINGA, Jean-Pierre MANDRAY, Frédéric NEGROU, Bernard PINGAUD,

Absents excusés : Mme Antonia RIERA (procuration A. BOIX), Mr DELACROIX Christophe (procuration Mme FERNANDO Béatrice)

Absents : les membres de l'opposition Céline BARTHES Christophe LAFFONT, Pascal VAISSE

Le quorum étant atteint Mme le Maire ouvre le Conseil municipal

Madame le Maire fait remarquer l'absence de l'opposition qui n'a même pas pris la peine de s'excuser. Elle regrette également qu'aucun ne se soit déplacé au bureau de vote pour les élections législatives.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité

Points d'actualité présentés par Mme le Maire

La place Anne Sylvestre est terminée ainsi que le théâtre de verdure et le boulodrome. Les administrés ont très rapidement adopté les lieux.

Les voiries du chemin des Conniois et de la rue du Jeu de Boules ont été livrées.

Madame le Maire informe les membres du conseil et le public présent qu'elle s'est rendue deux fois chez le notaire ces dernières semaines : une première fois pour valider la préemption d'une petite garrigue (environ un hectare) dans l'objectif de protection des espaces naturels sensibles, le deuxième rendez-vous pour régulariser une situation vieille de plus de 30 ans qui pénalisait une famille de notre commune.

A l'école : des calculatrices ont été distribuées aux élèves du CM2 pour préparer leur entrée au collège, deux classes bénéficient en ce moment-même des leçons de natation à la piscine de Clermont (budget 2500 euros).

Le village reprend vie et les nombreuses manifestations sont énoncées, mention spéciale pour la fête du village 24, 25 et 26 Juin.

Le Scot (schéma de cohérence territoriale) suit son cours. Il sera voté en Juillet. L'objectif de ce schéma est de définir des orientations d'urbanisme à l'échelle des 77 communes du Pays d'Hérault. Une réunion publique par communauté de communes est organisée pour répondre aux questions des habitants.

Nomination d'un secrétaire de séance : Madame Annie Boix

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATION N°1 : Approbation règlement intérieur cantine scolaire.

Présentation Mme Annie BOIX, adjointe en charge de la réussite éducative

Le débat s'engage autour des éléments concernant la discipline ainsi que les engagements des familles à respecter les horaires et le process de réservation des repas sont mis en avant dans le nouveau règlement.

Révision suite à l'année écoulée du dernier règlement

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°2 : Autorisation signature convention adhésion à la mission assistance au recrutement du CDG 34.

Exposé de Mr PINGAUD : Le centre de gestion nous propose de conventionner avec lui pour une assistance au recrutement. Notre commune n'ayant pas besoin de ce type de service valable dans les grandes entités pour recruter des DGS, ingénieurs....refuse cette proposition

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°3 : Approbation périmètre géographique des bureaux de vote.

Exposé de Mme le Maire.

La circulaire du 16/01/2020 relative au déroulement des opérations électorales préconise de ne pas excéder, autant que possible, le nombre de 800 à 1000 inscrits par bureau.

Nombre de bureau 1, nombre de votant : 1072. L'administration communale a défini deux périmètres qui permettront de créer deux bureaux de vote.

Madame le Maire remercie le travail des fonctionnaires de la commune qui a permis ce découpage qui sera mis à l'épreuve dans deux ans pour les élections européennes, il tient compte des futures OAP afin de ne pas avoir à y revenir avant longtemps : 551 électeurs à ce jour pour le bureau numéro 1, 521 électeurs pour le deuxième bureau.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°4 : Vote tableau récapitulatif des voiries communales.

Présentation de Mme le Maire

Le métré de la voirie rentre dans le calcul de la DGF des communes. Chaque année la commune doit communiquer la longueur de la voirie à la préfecture.

Depuis 1990 la révision du tableau des voiries n'avait pas été effectué. Aussi, il était important d'effectuer cette mise à jour. Nous récupérons 1652 mètres de voirie. Explication est donnée du calcul de la DGF, importante recette de la commune / nombre d'habitants, longueur des voiries, effort fiscal.

Madame le Maire en profite pour regretter le manque d'engagement de l'état et le calcul de la DGF qui pénalise les communes à faible potentiel fiscal, ce qui est notre cas. L'engagement pris en 2014 et reformulé à l'identique en 2020 de ne pas augmenter la part communale des impôts pénalise le volet

recettes du budget mais l'équipe majoritaire reste sur sa position de ne pas impacter le pouvoir d'achat des familles.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°5 : Délibération emplacement panneau CCVH.

Présentation de Mr NEGROU

La communauté de commune souhaite implanter un panneau de mobilier urbain d'information, qui sera situé après le panneau marquant l'entrée de l'agglomération. Ce panneau portera la mention « Bienvenue en Vallée de l'Hérault ».

L'entretien courant du panneau et le débroussaillage au pied du mat seront à la charge de la commune.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°6 : Délibération désignation avocat litige EQUI-P.

Présentation de Mr PINGAUD

Monsieur Pingaud rappelle que le maire peut ester en justice sans l'approbation du conseil pour des litiges inférieurs à 100 000 euros mais que depuis 2014 elle a toujours fait voter le conseil par souci de transparence.

Le litige porte sur le chemin de Fontcaude.

Désignation de Me GROUSSARD pour représenter la commune devant le tribunal administratif

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°7 : Délibération modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants.

Exposé de Mme le Maire

L'ordonnance et le décret du 07 octobre 2021 ont défini la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales et de leurs groupements. A compter du 1^{er} juillet 2022, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun des actes des collectivités territoriales et de leurs groupements. Par dérogation, les communes de moins de 3 500 habitants pourront choisir entre l'affichage, la publicité sur papier ou la publication électronique en délibérant sur ce choix avant le 1^{er} juillet 2022.

Afin de garder un lien direct avec la population, de ne pas exclure les personnes âgées qui ne maîtrisent pas l'outil internet, de contribuer à la lutte contre la déshumanisation de l'administration, il est décidé de demander cette dérogation.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°8 : Motion de soutien Hôpital de Lodève.

Présentation de Mme le Maire

Toutes les communes du Cœur d'Hérault votent contre la fermeture du service des urgences de Lodève, en danger pour cause de déficit de 300 000 euros que l'ARS ne veut pas combler. Madame le Maire rappelle aux membres du conseil que ce n'est pas aux communes de prendre en charge ce déficit, la santé étant une compétence régaliennne de l'état.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°9 : Délibération extension régie garderie

Présentation de Mr PINGAUD

En date du 13 avril 2021 le conseil municipal a délibéré pour l'extension de la régie garderie aux produits de l'accueil périscolaire.

Depuis le mois de Mars la cantine accueille le mercredi nos aînés. Afin d'encaisser correctement les paiements, il faut étendre la régie aux produits de l'accueil du mercredi.

De plus cette régie refuse désormais d'accepter le paiement en chèque CESU, le coût de traitement de ces chèques étant trop élevé. Très peu de personnes utilisent ce moyen de paiement. Il est proposé au conseil de retirer les CESU des moyens de paiement.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°10 : Délibération prix du repas des aînés

Présentation de Mme le Maire

Afin que ce service soit accessible au plus grand nombre, le tarif est fixé à 6 euros (entrée plat fromage et dessert, vin et café compris).

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°11 : Délibération adhésion groupement d'achat

Présentation de Mme le Maire

La communauté de commune propose l'achat par le groupement d'achat d'un logiciel « Ma Com'Une » permettant de commenter les budgets et comptes administratifs. Une convention définissant les modalités de participation des communes est proposée par la CCVH. Cette mutualisation permet de réduire le coût d'achat du logiciel. (250 euros HT)

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°12 : Délibération autorisation signature avenant n°1 convention CEE.

Présentation de Mme le Maire

Le Conseil municipal en date du 26 novembre 2022 a délibéré pour le transfert de la gestion des Certificats d'économie d'énergie à Hérault Energies.

La convention initiale a été signée le 01 décembre 2020. L'avenant porte sur l'article 4-2 de la convention définissant la base de la compensation versée par Hérault Energie.

Vote : Unanimité

L'opposition absente lors du conseil a demandé de pouvoir constater les factures des voiries et des travaux de la Maison Sélles.

Monsieur Pingaud les projette à l'écran afin que le public puisse en prendre connaissance.

Madame le Maire se félicite du travail de son équipe, de son état d'esprit ainsi que de l'engagement des salariés de la commune. Elle fait remarquer que les trois membres de l'opposition, toujours prompts à faire des réflexions désobligeantes, ne participent ni à la vie de la commune ni à celle de la nation puisqu'ils s'abstiennent de venir voter aux élections.

Aucune question diverse n'étant posée, la séance est levée à 19 h 30.